



ASSEMBLÉE ANNUELLE

Date: Samedi 3 juillet, de 10 h à 12 h

Où: Mairie de Duhamel

Votre présence à cette rencontre annuelle est importante afin d'assurer la bonne marche de votre association. C'est une très bonne occasion de se renseigner, d'obtenir des réponses à vos questions, et de faire valoir vos opinions. Votre présence est aussi la meilleure façon d'encourager les membres de votre conseil d'administration à continuer de se dévouer bénévolement dans votre intérêt.

Nous serons disponibles dès 9 h 30 pour accueillir ceux et celles qui voudront en profiter pour devenir membre ou renouveler leur adhésion.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de 2009
3. Rapport du président
4. Rapport de la trésorière
5. Résultats du sondage
6. Coupes forestières
7. Affaires municipales
 - Maison de tourisme
 - Superficie des terrains en pente
8. Élection du C.A.
9. Divers
10. Période de questions

RÉSULTATS DU SONDAGE

- A. = Totalemment en accord
B. = En accord
C. = En désaccord
D. = Totalemment en désaccord

1. Il est utile pour les membres de connaître la position de l'APLG au sujet des candidats aux élections municipales.

A. **82 %** B. **5 %** C. **3 %** D. **10 %**

2. L'APLG devrait toujours s'abstenir de supporter des candidats lors des élections municipales.

A. **18 %** B. **5 %** C. **28 %** D. **49 %**

3. L'APLG devrait exprimer son appui aux candidats de son choix, mais ne devrait jamais faire de commentaires sur les candidats.

A. **28 %** B. **31 %** C. **21 %** D. **21 %**

4. Les opinions de l'APLG au sujet de candidats aux élections devraient se limiter au poste de Maire.

A. **5 %** B. **3 %** C. **36 %** D. **56 %**

5. L'APLG devrait offrir à tous les candidats un espace sur son site web pendant la campagne électorale.

A. **31 %** B. **31 %** C. **15 %** D. **23 %**

6. L'APLG devrait organiser une séance d'information publique pendant la campagne électorale, à laquelle tous les candidats pourraient se faire connaître.

A. **31 %** B. **33 %** C. **18 %** D. **18 %**

Nombre de répondants: 40

TESTS D'EAU

Pour la troisième fois depuis 2006, nous offrons à nos membres la possibilité de faire analyser l'eau du robinet et l'eau de baignade par un laboratoire accrédité, soit Géostar de Brownsburg-Chatham.

Si vous êtes intéressés, **réservez immédiatement une ou plusieurs bouteilles stérilisées** à info@aplg.ca ou par téléphone au 819-428-8809 (André Brossard) ou 819-428-2202 (Derquise Houle). Les bouteilles et les instructions pour prendre votre échantillon, seront distribués à la table du secrétariat, le matin de la réunion annuelle du 3 juillet, à partir de 9 h 30. Vous devrez alors déboursier le coût de l'analyse, soit 30 \$ par échantillon d'eau potable et 10 \$ par échantillon d'eau de baignade, un prix avantageux. Vous devrez prendre l'échantillon le lendemain (dimanche) et le retourner à un des trois points de chute, soit l'épicerie Poliquin au village ou à un des deux endroits au lac, qui seront bien identifiés dans les instructions, **avant 21 h, dimanche, le 4 juillet**. Les échantillons seront transmis au laboratoire le lundi matin, 5 juillet. Les résultats vous seront envoyés du laboratoire, la semaine suivante, par la poste.

L'ensemble des résultats sera disponible sous forme d'un tableau statistique, tout en conservant la confidentialité des données individuelles. Pour ce faire, nous vous demanderons d'autoriser l'accès aux résultats à un représentant de L'APLG.

CORVÉE - PLAGES SUD

On a besoin de bénévoles pour un ménage de la plage sud le **dimanche 4 juillet, de 10 h à 11 h 30**. Venez en VTT ou en voiture, avec ou sans remorque, la barrière sera ouverte pour l'occasion. Vous apportez râteaux, gants, etc. L'APLG vous offrira des rafraîchissements.

LE REMOUS du LAC GAGNON

Juin
2010



APLG

Association des propriétaires
du lac Gagnon

C.P. 354, Duhamel, Québec
J0V 1G0
www.aplg.ca

Conseil d'administration 2009-2010

André Brossard, président
Marc Dufour, vice-président
Derquise Houle, trésorière
Florence Riverin, secrétaire
Bernard Bélanger
Réjean Toutant

Bénévoles:

Gérard Bodard
Jean-Pierre Jarry
Léonce Lessard
Jay Tardif
Anne Wells

contact: info@aplg.ca

Membership

L'association continue de jouir d'un niveau de participation plutôt enviable. Nous dépassons maintenant les 300 membres et espérons bien atteindre notre niveau habituel autour de 350. Merci à tous ceux qui nous encouragent. Ceux qui n'ont pas encore acquitté leur cotisation annuelle peuvent nous faire parvenir le paiement de 15 \$ par la poste ou payer à la table du secrétariat lors de l'assemblée annuelle du 3 juillet.

Si vous avez une nouvelle adresse de courriel, n'oubliez pas de nous en informer à info@aplg.ca.

AFFAIRES MUNICIPALES

Deux des projets présentés lors de l'assemblée de consultation du 19 juin dernier ont un intérêt particulier pour les résidents du lac Gagnon.

D'abord on propose de modifier la façon de calculer la superficie minimum des lots situés sur des terrains en pente. Le système en vigueur présentement consiste à augmenter la surface et les côtés pour chaque degré de pente dépassant 10 degrés. On propose d'arrêter cette progression lorsqu'on atteint 16 degrés. Le système s'avérerait trop difficile à appliquer. Donc pour des pentes dépassant 15 degrés le nouveau minimum, quelle que soit la pente, serait 10 000 m² en surface, et 100 m sur les côtés. L'APLG prône une densité plus faible pour les futurs développements en montagne. Nous considérons donc que cette mesure va dans la mauvaise direction. Par contre, en pratique, l'impact devrait être plutôt marginal.

On propose de permettre 3 résidences de tourisme dans la zone englobant les lacs Doré et Venne. Essentiellement, ces résidences sont des maisons ou chalets en location pour des périodes de moins d'un mois. Une autorisation municipale serait nécessaire pour que les résidences de tourisme se conforment à la réglementation provinciale. De telles résidences opèrent déjà dans la municipalité, incluant le lac Gagnon. Il faudra donc développer un modèle applicable à l'ensemble du territoire. Certaines balises devront être mises en place. En ce qui concerne l'APLG, nous croyons qu'on devrait éviter l'établissement de grappes de telles résidences qui peuvent alors devenir des quasi auberges. On voit mal, par exemple, de tels développements en deuxième rangé, avec un accès au lac. Nous espérons que, tout en respectant des droits acquis, la municipalité pourra développer des balises à cette activité qui maintiendra le caractère essentiellement résidentiel du lac Gagnon.

MÉCHOU

Libérez le **samedi 24 juillet** prochain pour le méchoui de l'APLG qui se tiendra à la plage sud. Arrivez entre 12 h et 13 h. Nous avons retenu les services du même traiteur qu'en 2006. Ce fut un grand succès. Venez avec vos invités.

Les billets sont en vente au prix de 25 \$ par personne. On pourra en acheter à l'assemblée annuelle du 3 juillet. Vous pouvez aussi les obtenir **par la poste** en nous faisant parvenir votre paiement à C.P. 354, Duhamel, JOV 1G0. Pour plus d'information s'adresser à info@aplg.ca ou:

- Derquise Houle: (819) 428-2202
- André Brossard: (819) 428-8809

En cas de pluie, on annule le méchoui et rembourse le coût total du billet.

PHRAGMITE

Grâce à la vigilance d'un membre de l'APLG, une plante reconnue pour son pouvoir envahissant a été identifiée à deux endroits le long du chemin des Îles. Il s'agit de la phragmite, un roseau qu'on utilise parfois pour purifier le liquide des champs d'épuration. Malgré son pouvoir épurateur, cette plante qui n'est pas indigène et qui atteint environ 3 m. de hauteur, peut devenir un problème majeur si jamais elle s'implantait le long du lac. On en voit souvent le long des fossés. C'est le cas sur le chemin des Îles. Après consultations, nous croyons préférable d'intervenir, pendant qu'il est encore temps, pour éradiquer cette plante. Une méthode consiste à arracher les rhizomes. Il semble aussi possible d'éliminer le roseau en le coupant à la base juste avant que les nutriments descendent dans le rhizome, soit à la fin juillet. Nous fournirons plus d'information à ce sujet sur notre site web. Nous apprécierions être informés d'autres cas semblables.

PLAGE SUD

L'APLG vient de parafer une nouvelle entente avec la SÉPAQ au sujet de la plage sud du lac Gagnon pour 2010. Nous n'avions plus d'entente formelle avec la SÉPAQ à cet égard depuis 2006. Tous pourront donc continuer de jouir de ce beau coin sablonneux du lac.

L'entente conserve l'essentiel des conditions qui prévalaient lors des dernières années. Par contre, nous devons augmenter notre assurance responsabilité à 5 millions \$. La SÉPAQ exige une compensation financière pour le droit d'accès, ce qui devra provenir de la municipalité, compte tenu que l'endroit est accessible à tous. Comme nous le mentionnions l'année dernière, il faudra aussi s'habituer à ne plus identifier l'endroit comme étant une plage parce qu'elle n'est pas gérée comme telle. On devra indiquer une interdiction de baignade et utiliser un nom sans le mot « plage ». À l'avenir, nous utiliserons « L'Anse de l'Île à Raisin », en référence évidemment à la presqu'île voisine.

Savez-vous d'où vient ce nom?

Le 28 septembre 1880, l'abbé Amédé Thérien, chapelain de l'école de Réforme de Montréal, fit transformer cette presqu'île sauvage en un verger et un vignoble par la plantation de pommiers, de pruniers et de vignes. Plus de deux milles plants de vigne étaient en terre en 1882, ce qui lui valu son nom d'île à Raisin. À la même époque, un barrage fut érigé sur la rivière Petite-Nation, en aval du lac Gagnon. L'augmentation du niveau de l'eau inondait alors l'isthme de la presqu'île, transformant celle-ci en île. Le barrage fut démantelé dans les années 1940.

Donc rendez-vous au méchoui du 24 juillet à l'Anse de l'Île à Raisin. On indiquera tout de même « plage sud » sur le billet pour bien s'assurer que tous se rendent au même endroit.